

Autriche

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Autriche compte 89 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs¹³. Quarante de ces conventions sont conformes au standard minimum¹⁴.

L'Autriche a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 22 septembre 2017. L'IM est entré en vigueur pour l'Autriche le 1^{er} juillet 2018. Le 28 août 2023, l'Autriche a formulé une notification supplémentaire afin d'élargir la liste des conventions qui seront couvertes par l'IM. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet¹⁵.

L'Autriche n'a pas notifié ses conventions avec l'Australie, le Bahreïn, le Brésil, les États-Unis, l'Indonésie, le Koweït, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Qatar et la Suède aux fins de l'IM, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ces conventions ainsi que les conventions conclues avec l'Allemagne et la Suisse.

L'Autriche met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP.¹⁶

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Autriche.

L'Australie, le Bahreïn et la Nouvelle-Zélande ont notifié leurs conventions conclues avec l'Autriche aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Autriche

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Oui IM		COP
2	Albanie	Non	Oui, IM	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Allemagne	Non	Oui, IM	COP

¹³ L'Autriche a indiqué dans sa réponse que la convention conclue avec le Taipei chinois est un Accord en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la Chambre de commerce autrichienne et celle de Taipei.

¹⁴ L'Autriche a également signé une convention avec l'Argentine qui lorsqu'elle entrera en vigueur sera conforme au standard minimum.

¹⁵ L'Autriche a formulé une réserve conformément à l'article 35(3) de l'IM (Prise d'effet).

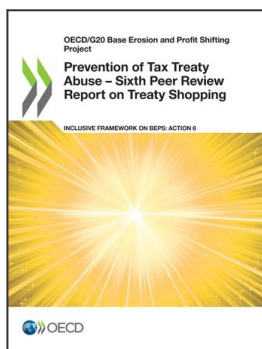
¹⁶ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Autriche choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). Dans le cas de la convention conclue avec le Japon, l'Autriche a complété la règle COP par une règle LOB.

5	Arabie saoudite	Non	Oui, IM	COP
6	Arménie	Non	Oui, IM	COP
7	Australie	Non	Non	
8	Azerbaïdjan	Non	Non	COP
9	Bahrein	Non	Non	
10	Barbade	Oui, IM		COP
11	Bélarus	Non	Non	COP
12	Belgique	Oui, IM		COP
13	Belize	Non	Oui, IM	COP
14	Bosnie-Herzégovine	Non	Oui, IM	COP
15	Brésil	Non	Non	
16	Bulgarie	Oui, IM		COP
17	Canada	Oui, IM		COP
18	Chili	Oui, IM		COP
19	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
20	Chypre*	Oui, IM		COP
21	Corée	Oui, autres		COP
22	Croatie	Oui, IM		COP
23	Cuba*	Non	Non	COP
24	Danemark	Non	Oui, IM	COP
25	Égypte	Non	Oui, IM	COP
26	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
27	Espagne	Oui, IM		COP
28	Estonie	Oui, IM		COP
29	États-Unis	Non	Non	
30	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
31	Finlande	Oui, IM		COP
32	France	Oui, IM		COP
33	Géorgie	Non	Non	COP
34	Grèce	Oui, IM		COP
35	Hong Kong (Chine)	Oui, IM		COP
36	Hongrie	Oui, IM		COP
37	Inde	Oui, IM		COP
38	Indonésie	Non	Non	
39	Iran*	Non	Non	COP
40	Irlande	Oui, IM		COP
41	Islande	Non	Oui, IM	COP
42	Israël	Oui, IM		COP
43	Italie	Non	Oui, IM	COP
44	Japon	Oui, autres		COP + LOB
45	Kazakhstan	Non	Oui, IM	COP
46	Kirghizistan*	Non	Non	COP
47	Kosovo*	Oui, autres		COP
48	Koweït	Non	Non	
49	Lettonie	Oui, IM		COP
50	Liechtenstein	Oui, autres		COP
51	Lituanie	Oui, IM		COP
52	Luxembourg	Oui, IM		COP
53	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
54	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
55	Malte	Oui, IM		COP
56	Maroc	Non	Oui, IM	COP
57	Mexique	Non	Oui, IM	COP

58	Moldova*	Non	Non	COP
59	Mongolie	Non	Oui, IM	COP
60	Monténégro	Non	Non	COP
61	Népal*	Non	Non	COP
62	Norvège	Non	Non	COP
63	Nouvelle-Zélande	Non	Non	
64	Ouzbékistan	Non	Non	
65	Pakistan	Oui, IM		COP
66	Pays-Bas	Oui, IM		COP
67	Philippines	Non	Non	COP
68	Pologne	Oui, IM		COP
69	Portugal	Oui, IM		COP
70	Qatar	Non	Non	
71	République slovaque	Oui, IM		COP
72	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
73	Royaume-Uni	Oui, autres		COP
74	Saint-Marin	Non	Oui, IM	COP
75	Serbie	Oui, IM		COP
76	Singapour	Oui, IM		COP
77	Slovénie	Oui, IM		COP
78	Suède	Non	Non	
79	Suisse	Non	Oui, IM	COP
80	Tadjikistan*	Non	Non	COP
81	Tchéquie	Oui IM		COP
82	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
83	Tunisie	Non	Non	COP
84	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
85	Turkménistan*	Non	Non	COP
86	Ukraine	Oui, autres		COP
87	Venezuela*	Non	Non	COP
88	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Taipei chinois*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Autriche », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/1954e886-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.